



Horaire du Bibliobus Passage à Fleurier dès 2017

En automne 2015, le Conseil d'Etat décidait de supprimer la subvention cantonale risquant ainsi de provoquer la dissolution du Bibliobus puisqu'elle est de Fr. 480'000.- sur un budget annuel d'~1'070'000.-.

Un comité s'est aussitôt constitué pour récolter des signatures et lancer le référendum qui a été soumis au vote populaire en septembre 2016. Le soutien à la lecture publique a été approuvé par le peuple neuchâtelois et le Bibliobus bénéficie dès lors d'une subvention cantonale indispensable à son fonctionnement.

En parallèle, un groupe de travail, composé de membres du comité du Bibliobus et de représentants de communes, a été créé pour examiner comment il pouvait survivre en cas d'abandon de la subvention cantonale.

Plusieurs décisions ont été prises : les communes de Milvignes, Val-de-Ruz et Val-de-Travers paieront, dès 2017, pour tous les habitants, que le village soit desservi ou non par le camion ou bénéficie d'une bibliothèque fixe de l'association. Constatant

que certains villages étaient notablement mieux desservis que d'autres, le groupe de travail a proposé que la cotisation par habitant donne droit à un nombre de minutes correspondant à la cotisation de base versée.

Lors de l'Assemblée générale de juin 2016, les membres de l'association ont validé les cotisations et le temps de passage du Bibliobus auquel donne droit ladite cotisation. À Val-de-Travers, ce nouveau système a eu pour effet que le droit « aux minutes » de passage a été fortement réduit, amenant le Conseil communal à revoir la tournée et le temps de passage dans ses villages.

Par contre, le village de Fleurier bénéficie désormais du passage du Bibliobus qui stationnera sur la place de Longereuse. L'horaire 2017 prévoit un arrêt les mercredis 11 janvier, 8 février, 8 mars, 5 avril, 3 mai, 31 mai, 28 juin, 6 septembre, 4 octobre, 1^{er} et 29 novembre, de 8 h 00 à 12 h 00.

Le Conseil communal invite dès lors les écoles de Fleurier et la population à découvrir cette nouvelle prestation, tout en soulignant qu'il maintient son soutien à la bibliothèque de Fleurier dont les horaires restent inchangés. Des réflexions pour en faire un site fixe du Bibliobus sont par ailleurs en cours.



Les qualités naturelles du Val-de-Travers dans leur dimension humaine (01/24)

© Loïc Valverde



Echo des autorités

Des Vallonniers aux multiples qualités !

Déjà présenté dans ces colonnes, le programme de législature de Val-de-Travers entend valoriser les qualités naturelles de notre commune. Il se décline en deux axes de développement - démographique et économique -, lesquels donnent lieu à une vingtaine de projets. Tout au long de l'année, cette partie de la page 2 du Courrier s'en fera le reflet.

Pour l'accompagner, le Conseil communal a choisi de confier les

illustrations de cette page à Loïc Valverde, photographe amateur établi à Fleurier, âgé de 32 ans, marié et père de 3 filles, par ailleurs de profession imprimeur et rêvant de faire de la photographie son emploi. Elles souligneront les qualités humaines des habitants de Val-de-Travers, qui en sont l'une des richesses. Car si l'un des objectifs du Conseil communal est de favoriser une hausse de la population, il n'oublie pas que ce sont avant tout les Vallonniers actuels

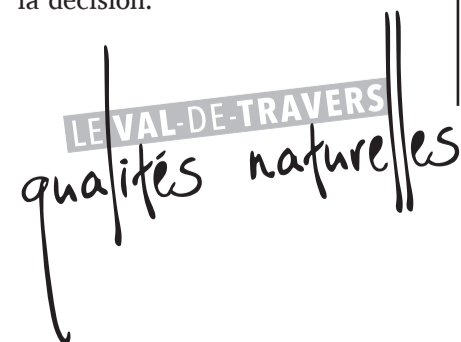
qui doivent être au cœur de son action. Et cela qu'il s'agisse des enfants et adolescents (structures d'accueil, organisation scolaire), des personnes âgées (enjeux liés au vieillissement de la population), des usagers en tout genre des prestations communales ou encore des porteurs de projets associatifs ou économiques.

EN BREF

Le budget 2017 en chiffres

21 OUI - 5 NON - 4 abstentions pour le budget 2017 ! Avec des charges pour Fr. 67'171'500.- et des revenus pour Fr. 64'555'600.-, il présente un excédent de charges de Fr. 2'615'900.- et respecte la limite de déficit prévue par le règlement des finances.

Ce budget autorise un faible montant maximal des investissements pour 2017 de Fr. 935'500.-. Tout crédit nécessaire dépassant cette limite nécessitera une majorité qualifiée pour être accepté, soit des deux tiers des membres du Conseil général prenant part à la décision.



INFORMATIONS PRATIQUES

Ordre du jour de la séance du Conseil général du 23 janvier

La prochaine séance du Conseil général se tiendra le **Lundi 23 janvier 2017, à 20 h, à Fleurier, salle Fleurisia**

avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2016
4. Election d'un membre au Conseil communal suite à la démission de Mme Chantal Brunner
5. Communications du Conseil communal
6. Motions, propositions et projets d'initiatives communales
7. Résolutions
8. Interpellations et questions

Venez nombreux : les séances sont publiques

ANNONCES

Appel à soumission pour parcelle agricole

La commune de Val-de-Travers dispose d'une parcelle agricole à affermer à Môtiers à compter du 1^{er} novembre 2017. Il s'agit de :

- Article 1097 du cadastre de Môtiers - SAU reconnue : 115.90 ares - Fermage : 452 francs par année

Les fermiers intéressés par cet objet peuvent obtenir les formulaires à remplir et toutes les précisions utiles auprès de la direction de l'économie et des finances (prendre contact par téléphone au 032 886 43 60 ou par courriel à FinancesEconomie.VDT@ne.ch). Seuls les fermiers domiciliés dans la commune et au bénéfice des paiements directs sont habilités à soumissionner. Le délai de dépôt des soumissions est fixé au 10 février 2017, la date du cachet postal faisant foi.

Les soumissionnaires dont le dossier est conforme seront convoqués pour une entrevue avec la commission d'attribution.

Mise au concours de 9 places d'apprentissage

Le Conseil communal met au concours 9 places d'apprentissage (H/F) jusqu'au 27 janvier : 4 apprentis employé de commerce, 2 apprentis assistant socio-éducatif, 2 apprentis agent d'exploitation, 1 apprenti forestier bûcheron. Vous trouverez l'intégralité des détails de cette offre sur notre site : <http://www.val-de-travers.ch/fr/vivre/administration/services-communaux/ressources-humaines/>